

**MODULE 3 :**

# Développement d'une définition des financements liés à l'utilisation des terres

**La définition des financements liés à l'utilisation des terres spécifie les secteurs et les activités inclus dans l'analyse, au travers d'une typologie détaillée des activités d'utilisation des terres considérées comme alignées, non-alignées ou potentiellement alignées avec les objectifs de réduction de la déforestation.**

## OBJECTIF DU MODULE

---

Comprendre les options et les principaux aspects à prendre en compte pour élaborer une définition et une typologie des financements liés à l'utilisation des terres.

Le Module 1 a fourni des orientations pour définir le périmètre de l'analyse. Dans ce module, vous allez développer une définition détaillée pour guider l'analyse des données. Cela impliquera de spécifier les secteurs et les activités pertinentes qui sont dans le périmètre de l'étude au travers du développement d'une typologie qui permettra de classer les flux financiers selon leur niveau de cohérence les objectifs de la politique juridique ou nationale.

Les choix des secteurs et des activités à prendre en compte dans la définition des financements liés à l'utilisation des terres, ainsi que les décisions sur la manière de déterminer l'alignement des financements aux objectifs politiques, devraient être fondés sur une compréhension approfondie de l'utilisation des terres et des changements d'affectation des terres. La typologie peut également s'appuyer sur les cadres nationaux et internationaux existants.

L'engagement continu des parties prenantes est essentiel pour élaborer une définition utile, précise et acceptée des financements liés à l'utilisation des terres.

## QUESTIONS CLÉS

---

- 3.1** Quelles seraient les étapes à suivre pour élaborer une définition détaillée de l'utilisation des terres liée au climat, au niveau national/juridictionnel ?
- 3.2** Quels sont les secteurs et les activités considérés comme désalignés/alignés/alignés sous condition ?

## 3.1 Étapes pour développer une typologie détaillée des activités liées à l'utilisation des terres

### 3.1.1 Catégorisation

Comme indiqué dans le Module 1, il s'agit d'abord de décider quel type d'activités d'utilisation des terres entrent dans le périmètre de l'analyse. En général, trois types d'activités liées à l'utilisation des terres peuvent être envisagés. Ceux-ci peuvent être définis comme :

- **Les activités « vertes » ou alignées sur les objectifs climatiques liées aux forêts**, qui contribuent à l'atténuation du changement climatique en augmentant les absorptions d'émissions de GES ou en réduisant les émissions de GES issues de l'agriculture et de la forêt. Le boisement/reboisement, la gestion durable des forêts, l'agriculture zéro déforestation et les solutions de cuisson propres telles que le gaz de pétrole liquéfié, les foyers améliorés<sup>1</sup> sont des exemples d'activités alignées sur le climat. Dans le cadre plus large des financements liés au climat, cela pourrait également inclure les activités qui augmentent la résilience et l'adaptation aux impacts du changement climatique, ainsi que les activités qui contribuent à l'atténuation du changement climatique dans les secteurs d'usage des sols.
- **Les activités « grises » ou à alignement conditionnel** sont souvent liées indirectement aux moteurs de la déforestation et peuvent contribuer à la réduire, mais seulement sous certaines conditions. Il s'agit par exemple de l'intensification agricole, la bioénergie et l'exploitation du bois. L'intensification agricole, par exemple, peut contribuer à l'atténuation du changement climatique en augmentant la production sur les terres existantes, réduisant ainsi la pression sur les forêts environnantes. Cependant, si elle n'est pas accompagnée d'un aménagement du territoire et des sauvegardes nécessaires, l'intensification agricole peut entraîner une augmentation de la valeur des terres et une incitation à une plus grande conversion des forêts en terres agricoles.
- **Activités « brunes » ou non-alignées sur le climat**, qui entraînent la déforestation ou la dégradation des forêts. Ces activités varient selon les pays. Elles sont communément appelées moteurs de déforestation et de dégradation des forêts. La production agricole extensive, la gestion non durable des forêts, le développement des infrastructures, et la coupe illégale de bois, sont des exemples d'activités d'utilisation des terres non-alignées sur le climat. Dans une définition plus large des financements liés à l'utilisation des terres, cela pourrait également inclure des activités qui ne sont pas adaptées aux impacts du changement climatique ou qui réduisent la résilience des écosystèmes, ce qui pourrait conduire dans le futur à une expansion sur de nouvelles terres.

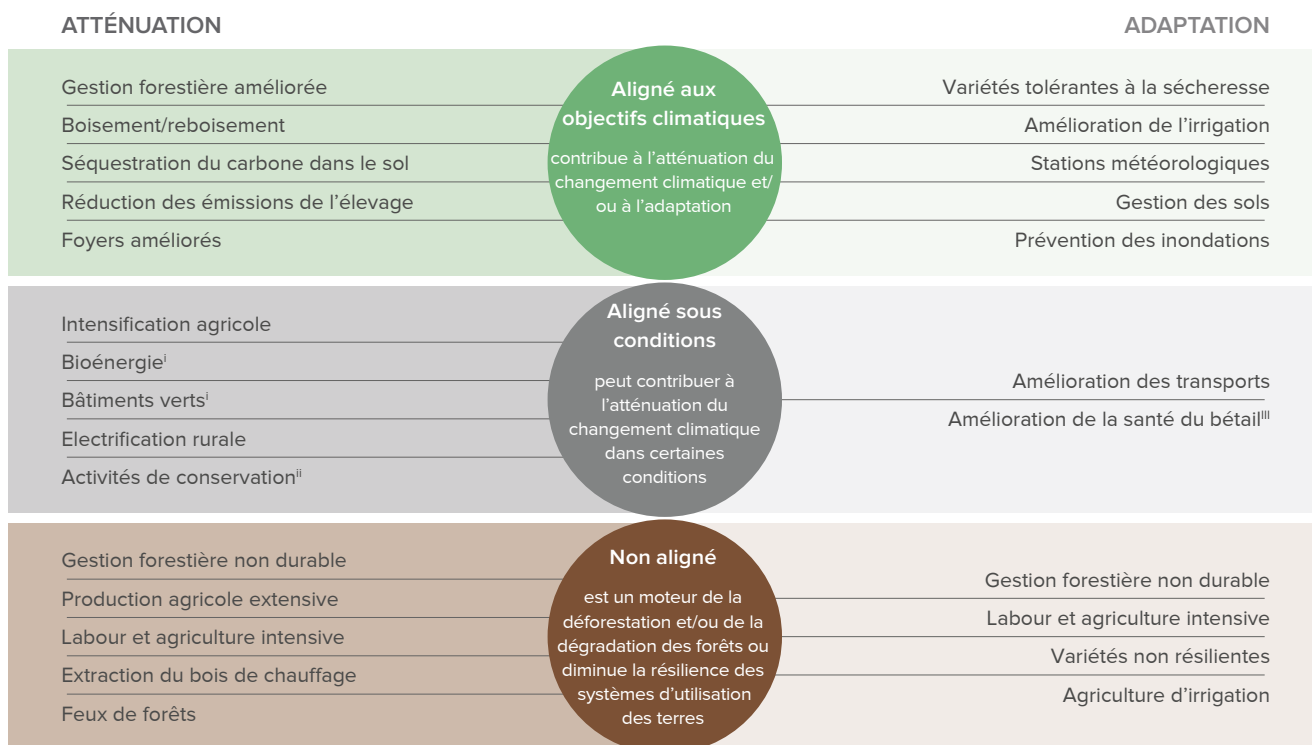
Les activités liées à l'usage des sols et pertinentes pour le climat peuvent être classées selon ces trois catégories. Leur contribution relative à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique peut être représentée sous forme de cercles concentriques, les zones du centre contribuant fortement aux résultats en matière d'atténuation et d'adaptation, et les zones vers l'extérieur étant non-alignées avec les objectifs climatiques (voir Schéma 7).

La cartographie des financements liés à l'utilisation des terres peut inclure toutes ou partie de ces catégories en fonction de l'objectif souhaité de l'analyse. Le suivi des activités liées à l'utilisation des terres alignées sur les objectifs climat peut améliorer la compréhension globale de l'ampleur des financements fournis pour soutenir les efforts de conservation des forêts et de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. L'analyse des activités non-alignées ou potentiellement alignées permet d'appuyer la réorientation des financements existants vers des investissements plus durables.

La catégorisation des activités et la réflexion sur les conditions de leur alignement permet d'alimenter la réflexion sur les mesures de lutte contre la déforestation.

---

<sup>1</sup> Des effets de rebond potentiels devront peut-être être pris en compte pour ces deux activités.



▲  
**Schéma 7** : Définition de l'utilisation des terres liée au climat, comprenant les activités alignées, alignées sous condition et non-alignées

Remarque : Les activités répertoriées ne sont que des exemples et dépendent du contexte. Certaines activités peuvent être alignées dans un pays et non-alignées dans un autre contexte.

### 3.1.2 Revue du contexte et consultations

L'élaboration d'une définition détaillée de l'utilisation des terres liée au climat pour la région concernée, au niveau national et/ou juridictionnel, nécessite une revue du cadre national et international et des consultations approfondies avec les acteurs concernés, afin de dresser une liste détaillée des activités entrant dans le périmètre de l'analyse.

Les activités non durables (communément appelées moteurs de déforestation et de dégradation des forêts) sont souvent identifiées dans la stratégie nationale REDD+ d'un pays. Elles aident à définir le contexte général de l'analyse. Les activités alignées sur le climat peuvent être identifiées lors d'une évaluation des stratégies et des approches visant à lutter contre les moteurs de la déforestation, ou par le biais d'une analyse des possibilités d'accroître les stocks de carbone forestier, par exemple au travers de programmes de boisement et de reboisement. Dans le contexte d'une stratégie REDD+ nationale ou juridictionnelle, ces activités pourraient être définies comme des politiques et des mesures REDD+ dans divers secteurs. Les activités alignées sous condition sont les plus difficiles à identifier, et elles peuvent être alignées ou non-alignées selon des facteurs bien spécifiques.

S'il existe des différences entre les définitions, les politiques ou les objectifs internationaux et nationaux, il est important d'engager un dialogue avec les parties prenantes concernées afin de remédier à ces différences. Par exemple, les objectifs de croissance de la production agricole peuvent être au cœur des plans de développement du gouvernement, mais ils peuvent également entrer en conflit avec les objectifs de réduction de la déforestation. Dans tous les cas, il est utile de veiller à ce que les zones de conflit potentielles soient clairement distinguées dans les différentes catégories d'activités de suivi, par le biais de catégories de sous-secteurs spécifiques, afin de permettre une analyse flexible.

Toutes les politiques, stratégies et programmes liés au climat et à l'usage des terres doivent être identifiés et examinés. Une liste de documents et de questions clés est fournie dans le Module 1, Section 1.1.

Cette revue permettra d'obtenir une vue d'ensemble détaillée des politiques nationales et/ou juridictionnelles relatives à l'utilisation des terres liée au climat, notamment leurs objectifs, leurs défis et l'état des lieux de leur mise en œuvre. Cette vue d'ensemble servira de base à la consultation des parties prenantes.

<sup>i</sup> Peut contribuer à la réduction d'émission si les matières premières sont produites de manière durable

<sup>ii</sup> Il existe un risque de fuite en l'absence d'une gestion à l'échelle

<sup>iii</sup> Ne génère pas forcément des bénéfices en termes d'adaptation

## 3.2 Quels sont les secteurs et les activités considérés comme désalignés/alignés/alignés sous condition ?

### 3.2.1 Identification des activités alignées

Au cours de cette étape, l'équipe de projet définira une typologie détaillée des activités alignées sur le climat, pouvant être utilisée pour évaluer et catégoriser les données financières disponibles.

Le niveau de détail de la typologie doit correspondre au niveau de détail des informations disponibles sur les dépenses et les investissements. Par exemple, dans le secteur agricole, la principale division sectorielle sera probablement la production végétale et animale. Elle sera ciblée par différentes actions/programmes, par exemple l'intensification agricole, qui couvrent de nombreuses activités/mesures, telles que la formation aux bonnes pratiques agricoles. Et même ces activités/mesures peuvent être décomposées en différents types de dépenses et d'investissements, par exemple les coûts opérationnels.

Dans le cas où des définitions nationales ou juridictionnelles existent déjà, la typologie des activités alignées peut être dérivée des documents existants, tels que les stratégies et plans REDD+ ou de croissance verte. Parfois, ces plans ne sont pas suffisamment détaillés et des travaux supplémentaires peuvent être nécessaires pour affiner la typologie, jusqu'au niveau des activités.

Les standards internationaux relatifs à la définition des activités d'atténuation et d'adaptation dans les secteurs d'utilisation des terres sont des éléments importants pour l'élaboration d'une définition propre à chaque pays. Le Tableau 5 fournit trois exemples d'approches internationales qui pourraient constituer un point de départ utile pour les pays/juridictions qui élaborent leur propre typologie de financement.

Ces trois approches sont :

- Les définitions adoptées conjointement par le groupe des banques multilatérales de développement (BMD) et le Club de financement du développement international (IDFC) sur le suivi des financements liés à l'atténuation et à l'adaptation dans les domaines concernés de l'agriculture, de la sylviculture et de l'utilisation des terres (BMD/IDFC, 2015).
- La taxonomie de l'Initiative pour les obligations climat (CBI) est utilisée comme référence pour les émetteurs et investisseurs d'obligations vertes en rapport avec les activités agricoles et forestières (CBI, 2018).
- Une liste des activités d'atténuation et d'adaptation identifiées par CPI pour définir l'atténuation et l'adaptation de l'utilisation des terres (voir Falconer et al. 2015b).

## Typologie des activités d'atténuation liées à l'utilisation des terres

<p><b>MDB/IDFC, 2015</b></p>	<p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>réduction de la consommation d'énergie utilisée pour la traction (tel qu'un labour efficace), pour l'irrigation et pour d'autres processus agricoles ;</li> <li>projets agricoles améliorant les stocks de carbone existants (tels que la gestion des pâturages ; la collecte et l'utilisation des déchets agricoles ; des techniques de labourage réduites augmentant la teneur en carbone du sol ; la réhabilitation des terres dégradées ; la restauration des tourbières) ;</li> <li>réduction des émissions de gaz à effet de serre autres que le CO<sub>2</sub> provenant des pratiques et des technologies agricoles (par exemple réduction de l'utilisation d'engrais).</li> </ul> <p>Boisement, reboisement et conservation de la biosphère :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>boisement (plantations) et agrosylviculture sur les terres non boisées ;</li> <li>reboisement sur des terres précédemment boisées ;</li> <li>activités de gestion durable des forêts qui augmentent les stocks de carbone ou réduisent l'impact des activités forestières ;</li> <li>projets de conservation et de restauration de la biosphère (y compris les paiements pour services écosystémiques) visant à réduire les émissions résultant de la déforestation ou de la dégradation des écosystèmes.</li> </ul> <p>Élevage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>projets d'élevage qui réduisent les émissions de méthane ou d'autres gaz à effet de serre, par exemple la gestion du fumier avec des biodigesteurs et des pratiques d'alimentation améliorées pour réduire les émissions de méthane.</li> </ul> <p>Biocarburants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>production de biocarburants, y compris le biodiesel et le bioéthanol, uniquement si des réductions nettes d'émissions peuvent être démontrées.</li> </ul>
<p><b>CBI, 2018</b></p>	<p>Agriculture réduisant les émissions de gaz à effet de serre, augmentant la séquestration du carbone dans le sol, améliorant la résilience au climat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>réduction de la consommation d'eau ;</li> <li>réduction vérifiable de l'utilisation d'engrais ;</li> <li>agriculture sans labour ;</li> <li>gestion des pâturages, par exemple pâturage en rotation ;</li> <li>amélioration de l'efficacité, par exemple la gestion du fumier dans les laiteries ou les procédés de production du lait en poudre pour réduire le poids du transport des produits agricoles ;</li> <li>systèmes de gestion intelligents, par exemple les infrastructures et les pratiques visant une distribution efficace d'engrais ou une augmentation de la séquestration du CO<sub>2</sub>.</li> </ul> <p>Exclusions : toute agriculture sur tourbière.</p> <p>Activités forestières qui évitent ou réduisent considérablement les émissions de GES ; activités fournissant une séquestration substantielle du carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>plantation forestière et gestion forestière durable et certifiée ;</li> <li>restauration des terres dégradées ;</li> <li>reverdissement ou reboisement sur des terres précédemment boisées ;</li> <li>REDD+.</li> </ul> <p>Activités soumises à des critères de gouvernance et au respect des normes internationalement reconnues garantissant la durabilité des investissements.</p> <p>Exclusions : exploitation du bois.</p>
<p><b>CPI (Falconer et al. 2015b)</b></p>	<p>Efficacité de la production : atténuation obtenue en modifiant les pratiques de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>utilisation améliorée d'engrais ;</li> <li>gestion du fumier ;</li> <li>pratiques de conservation du sol ;</li> <li>gestion des nutriments et de l'eau ;</li> <li>pratiques alimentaires améliorées ;</li> <li>gestion durable de la forêt ;</li> <li>techniques améliorées de production du charbon de bois ;</li> </ul> <p>Efficacité de l'usage des terres : atténuation obtenue en utilisant les terres de manière plus efficace, en appliquant moins de pression sur les forêts et les autres écosystèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>n'importe laquelle des pratiques ci-dessus augmentant le rendement à l'hectare ;</li> <li>augmentation des densités d'élevage ;</li> <li>amélioration des rendements en huile de palme par hectare ;</li> <li>déplacement vers des terres dégradées (non boisées) ;</li> <li>boisement/reboisement.</li> </ul> <p>Changements au niveau de la demande : atténuation obtenue par la diminution de la demande en produits agricoles à forte émission et par l'augmentation de la demande en produits agricoles séquestrant le carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>réduction de la demande en produits agricoles non durables ;</li> <li>augmentation de la demande en produits agricoles certifiés ;</li> <li>passage du bois de chauffe à des sources d'énergie alternatives ;</li> <li>demande accrue de bâtiments écologiques ;</li> <li>changement des habitudes alimentaires en consommant moins de bœuf.</li> </ul>

## Typologie des activités d'adaptation liées à l'utilisation des terres

<p><b>MDB/IDFC, 2015</b></p>	<p>Les banques multilatérales de développement appliquent trois étapes clés dans le suivi des financements liés à l'adaptation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définition du niveau de vulnérabilité au changement climatique du projet ;</li> <li>• formulation des objectifs du projet en rapport avec la vulnérabilité au climat ;</li> <li>• établissement d'un lien clair et direct entre le contexte de vulnérabilité au climat et les activités spécifiques du projet.</li> </ul> <p>Lors de l'application de la méthodologie, le rapportage des financements liés à l'adaptation sont limités aux seules activités du projet liées au contexte de vulnérabilité climatique.</p> <p>Exemples d'activités d'adaptation potentielles dans la production végétale et alimentaire, et autres ressources agricoles et écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• agriculture primaire et production alimentaire : investissements dans la recherche et le développement de cultures plus résilientes aux changements climatiques ;</li> <li>• irrigation agricole : irrigation d'appoint, systèmes de culture multiples, irrigation goutte à goutte, nivellement et autres approches et technologies permettant de réduire le risque de mauvaises récoltes ;</li> <li>• sylviculture : amélioration de la gestion des feux de forêt et des épidémies de parasites ou de maladies ;</li> <li>• production animale : augmentation de la production de fourrages adéquats pour compléter les pâtures.</li> </ul>
<p><b>CBI, 2018</b></p>	<p>Infrastructures pour renforcer la résilience face aux tempêtes plus violentes.</p>
<p><b>CPI (Falconer et al. 2015b)</b></p>	<p>Gestion des ressources naturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• boisement, reboisement et autres couvertures végétales pour augmenter la rétention d'eau, réduire les risques d'inondation et diminuer l'appauvrissement des terres ;</li> <li>• protection et expansion des zones riches en biodiversité pour augmenter la résilience ;</li> <li>• augmentation de la capacité de drainage des terres pour réduire les risques d'inondation ;</li> <li>• amélioration des défenses côtières, par exemple renforcement des digues, plantation de mangroves ;</li> <li>• restauration/création de tourbières ;</li> <li>• digues de protection contre les inondations ;</li> <li>• contrôle de l'érosion des berges ;</li> <li>• construction de réservoirs polyvalents ;</li> <li>• construction de barrages verts.</li> </ul> <p>Information et technologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• recherche et développement les variétés tolérantes à la chaleur, à la sécheresse, aux parasites et aux agents pathogènes ;</li> <li>• meilleurs outils de prévision climatique ;</li> <li>• meilleur accès aux systèmes d'alerte précoce pour faire face aux aléas météorologiques ;</li> <li>• recherche sur les parasites et les agents pathogènes (pathologie et épidémiologie) ;</li> <li>• technologies de contrôle des parasites et des agents pathogènes disponibles ;</li> <li>• sélection et développement de cultures adaptées localement ;</li> <li>• services de vulgarisation agricole/formation des agriculteurs.</li> </ul> <p>Pratiques à la ferme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• passage à des variétés plus tolérantes à la chaleur, à la sécheresse, aux parasites et aux agents pathogènes ;</li> <li>• amélioration du stockage et de l'efficacité d'utilisation de l'eau à la ferme, de l'irrigation ;</li> <li>• systèmes de protection contre les intempéries pour les cultures et le bétail afin de réduire l'exposition à la chaleur ;</li> <li>• amélioration des installations de stockage des récoltes afin de réduire les déchets post-récolte résultant d'événements météorologiques et climatiques ;</li> <li>• adaptation des techniques de pisciculture/aquaculture à un risque accru d'inondation ;</li> <li>• pratiques de conservation des terres au niveau de la ferme (sans labour, paillis, cultures alternatives) ;</li> <li>• structures de conservation des terres, par exemple terrasses, voies d'eau enherbées ;</li> <li>• terres agricoles réservées pour la conservation des terres ;</li> <li>• utilisation de coupe-vent ;</li> <li>• lutte antiparasitaire par application ciblée d'herbicides et de pesticides ;</li> <li>• passage à du bétail avec une plus grande tolérance à la chaleur et à la sécheresse ;</li> <li>• optimisation de la taille du troupeau et des modèles de pâturage.</li> </ul>

▲  
**Tableau 5 :** Trois approches pour les activités d'atténuation et d'adaptation en matière d'utilisation des terres

### 3.2.2 Identification des activités d'utilisation des terres non-alignées

Au cours de cette étape, l'équipe examinera toutes les études pertinentes sur les moteurs de déforestation et de dégradation des forêts, et elle mènera des consultations pour déterminer s'il existe un consensus entre toutes les parties prenantes concernées. Ces consultations peuvent se baser sur des groupes de travail spécifiques, s'ils existent.

Secteur	Moteurs de déforestation sous-jacents (atténuation)	Risques climatiques potentiels (adaptation)
Agriculture	Culture extensive dans le cacao, l'huile de palme, le caoutchouc, le riz, la noix de cajou et l'igname	Réduction du rendement des cultures ; pertes causées par des catastrophes naturelles
Bois-énergie	Production de bois de chauffage et de charbon de bois	
Forêt	Exploitation forestière illégale et surexploitation des plantations	Réduction des niveaux de production ; pertes causées par des catastrophes naturelles, par l'érosion
Exploitation minière	Orpaillage	Érosion
Infrastructure	Routes, établissements et autres infrastructures	
Foncier et aménagement du territoire	Insécurité foncière et absence d'aménagement du territoire	
Démographie	Migrations et croissance démographique	

**Tableau 6 :**  
Exemple d'identification des moteurs de déforestation et de dégradation, ou activités « non-alignées »

De nombreux pays ont déjà évalué les moteurs de la déforestation dans le cadre de leur processus de préparation à la REDD+. Les documents susceptibles de fournir des informations à jour sur ces facteurs comprennent :

- R-PPs<sup>3</sup> ;
- niveau de référence des forêts ou niveau d'émission de référence des forêts de la CCNUCC ;
- documents de programme de réduction des émissions<sup>4</sup> (ERPD) ;
- études universitaires au niveau national ou régional documentant la déforestation et/ou la dégradation des forêts ;
- stratégie REDD+ nationale ou sous-nationale.

Le résultat de cette étape sera une typologie acceptée des moteurs de déforestation et de dégradation des forêts. Le Tableau 6 fournit un exemple de résultats dans le cas de la Côte d'Ivoire.

<sup>3</sup> Les R-PP font partie du processus de préparation du FPCF et de l'ONU-REDD.

<sup>4</sup> Les documents de programme de réduction des émissions font également partie du processus du FPCF dans le cadre du Fonds carbone.

### 3.2.3 Identification des activités d'utilisation des terres potentiellement alignées

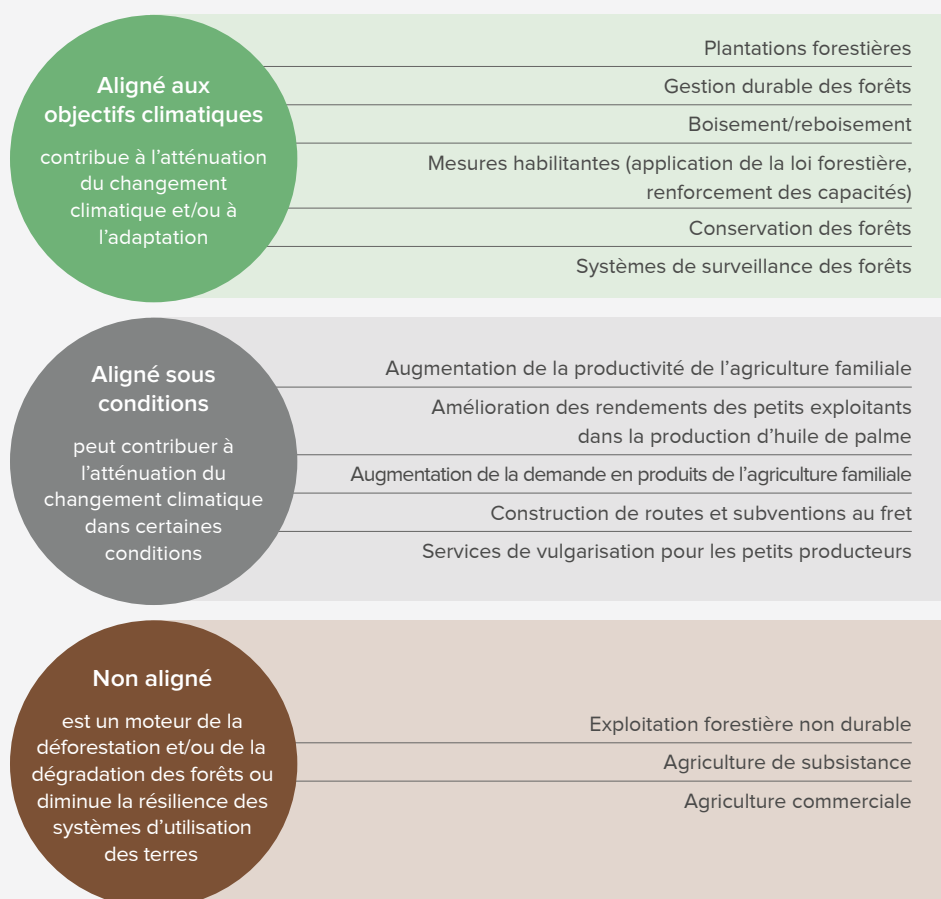
Si une activité ne peut pas être clairement catégorisée comme alignée ou non alignée, elle doit alors être catégorisée comme alignée sous conditions, ou « grise ». Les activités « grises » peuvent par exemple inclure l'intensification agricole, l'appui à l'accès aux marchés agricoles, ou le soutien à certaines cultures, qui peuvent potentiellement augmenter la pression sur les forêts. Dans certains cas, les programmes ou activités tiennent compte de ces risques et intègrent les sauvegardes nécessaires (auquel cas ces activités pourraient être considérées comme alignées).

Dans certains cas, il peut être difficile de distinguer clairement entre les activités « grises » et « brunes » quand les données disponibles ne permettent pas d'évaluer l'impact des activités sur la forêt, ou s'il n'existe pas de consensus sur la question entre les parties prenantes. L'équipe du projet peut choisir de ne sélectionner que deux catégories d'activités d'utilisation des terres : activités alignées sur le climat (« vertes ») et activités à impact inconnu (« grises »).

Le Schéma 8 illustre comment les activités ont été classées dans le cas de la cartographie des financements réalisée en Papouasie-Nouvelle-Guinée

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, trois catégories ont été adoptées, sur la base des consultations nationales et de la volonté des porteurs du projet de mettre en évidence les activités d'utilisation des terres alignées, potentiellement alignées et non-alignées.

En Côte d'Ivoire, toutefois, seules deux catégories ont été utilisées : activités alignées sur la Stratégie nationale REDD+ (« vertes ») et activités dont l'impact est incertain ou négatif (« grises»). Le choix de la terminologie est ouvert à l'interprétation nationale, comme indiqué dans la Section 1.1.



**Schéma 8 :**  
Exemple de classification des financements liés à l'utilisation durable des terres